

Information sur le consentement aux examens génétiques et l'enregistrement des informations sur votre santé

Vous avez des difficultés
ou quelqu'un de votre famille a des difficultés.



Le médecin vous propose de chercher
pourquoi ces difficultés existent.



Si vous êtes d'accord
le médecin va faire des examens.



Vous pouvez poser des questions tout le temps.

Avant les examens

Le médecin vous explique pourquoi il réalise des examens.



La loi dit que pour faire ces examens
le médecin doit avoir votre consentement.



Donner son consentement,
c'est dire que l'on est d'accord.



Si vous ne pouvez pas décider seul
votre représentant légal peut donner le consentement à
votre place.

Vous avez le choix :

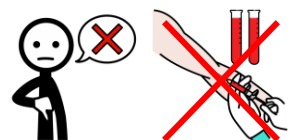
- être d'accord
- ne pas être d'accord



Si vous êtes d'accord
vous signez un document de consentement.



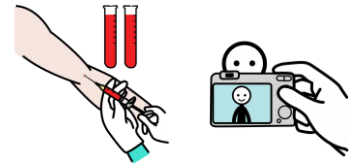
Si vous n'êtes pas d'accord
les examens ne seront pas réalisés.



Au moment du rendez-vous

Le médecin peut :

- prendre un peu de votre sang
- vous photographier

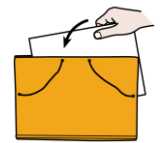


Vous avez le choix :

- être d'accord
- ne pas être d'accord



Le médecin peut transmettre des informations sur votre santé à d'autres professionnels médicaux pour mieux comprendre les résultats.



Vous avez le choix :

- être d'accord
- ne pas être d'accord



Après les examens

Avec les résultats des examens

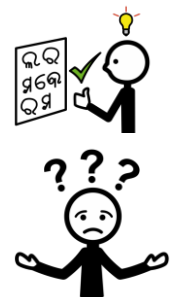
le médecin peut :

- comprendre d'où viennent vos difficultés
- avoir besoin de faire d'autres examens
- découvrir un autre problème de santé

Vous pouvez choisir :

- de connaître le résultat de l'examen
- de ne pas connaître le résultat de l'examen

Si vous voulez connaître le résultat le médecin vous explique ce résultat et il vous dit ce qu'il faut faire.



Le problème de santé peut concerner d'autres personnes de votre famille.



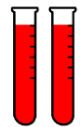
Vous pouvez :

- informer votre famille
- demander au médecin d'informer votre famille à votre place



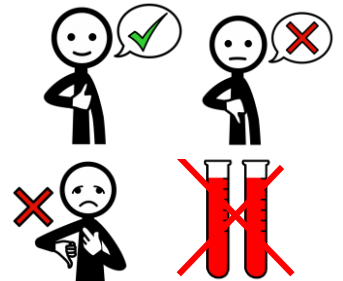
Le médecin peut garder votre sang :

- Pour recommencer l'examen plus tard.
- Pour faire des recherches sur le problème de santé



Vous avez le choix :

- être d'accord
- ne pas être d'accord



Si vous n'êtes pas d'accord votre sang ne sera pas gardé.

Si vous êtes d'accord vous signez un consentement.



Le médecin peut utiliser les résultats de votre examen si d'autres personnes de votre famille en ont besoin.



Vous avez le choix :

- être d'accord
- ne pas être d'accord



Le médecin peut écrire un article sur votre maladie.

Il peut utiliser les informations sur votre santé et les photographies.

Ecrire un article permet de faire connaître une maladie aux autres médecins.



Vous avez le choix :

- être d'accord
- ne pas être d'accord



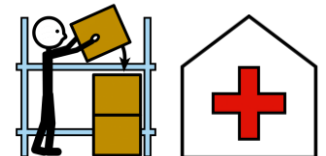
Si vous êtes d'accord

Vous signez un consentement.



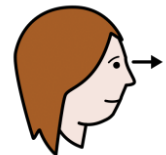
Les informations concernant votre santé et les photographies sont gardées à l'hôpital.

Ces informations sont importantes et ne sont pas vues par tout le monde.



La loi **RGPD**, c'est la loi sur le **R**èglement **G**énéral de **P**rotection des **D**onnées.

La loi RGPD protège vos droits.



Vous pouvez demander à votre médecin de :

- voir ces informations
- changer ces informations
- supprimer ces informations



Ce document a été écrit en FALC (facile à lire et à comprendre) par le groupe de travail inter-filières AnDDI-Rares / DéfiScience qui s'est assuré d'une validation par des personnes concernées.

Auteur des pictogrammes: Sergio Palao Provenance: ARASAAC (<http://www.arasaac.org>) Licence: CC (BY-NC-SA) Propriété: Gouvernement d'Aragon (Espagne)

© European Easy-to-Read Logo: Inclusion Europe.

Plus d'informations sur

www.inclusion-europe.eu

Version 1 / septembre 2022

